



ASSEMBLÉE PRIMAIRE
19 FEVRIER 2020

PRÉSIDENT : Joachim Rausis
SECRÉTAIRE : Christelle Darbellay Tornay
PRÉSENTS : 445 votants, 12 non-votants
EXCUSÉS :

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Aménagement du Cœur d'Orsières
 - a. Présentation du projet
 - b. Décision
3. Divers



I. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est 19h40 lorsque le président ouvre l'Assemblée primaire extraordinaire du 19 février 2020.

« Mesdames, Messieurs,
Chers citoyennes et citoyens de la commune,
Chers collègues du Conseil,
Chers collaborateurs de l'Administration communale,

J'ai le plaisir d'ouvrir cette Assemblée primaire extraordinaire consacrée au Projet Cœur d'Orsières que nous sommes heureux de pouvoir présenter ce soir au terme d'une année et demi de réflexion.

Vous êtes environ 450 à avoir fait le déplacement ce soir et je vous en remercie. Cela démontre l'importance de ce projet pour notre commune. Cette assemblée a été régulièrement convoquée 20 jours avant son déroulement, par affichage public en conformité avec la loi sur les Communes. Le projet était exposé durant 5 soirées sous le bâtiment de la Cure, en présence de l'architecte Michaël Darbellay et des membres du Conseil. Vous avez d'ailleurs été plus de 300 à avoir fréquenté ces soirées et je vous en remercie. »

Le Président rappelle ensuite que légalement, seuls les citoyennes et citoyens d'Orsières ont le droit de prendre la parole ou de voter durant cette Assemblée. Il annonce que le vote se déroulera à bulletin secret et explique le fonctionnement de la carte civique distribuée à chaque citoyenne et citoyen à son entrée dans la salle.

Constatant que l'assemblée primaire peut délibérer en toute légalité, il présente l'ordre du jour qui ne soulève aucune question ni remarque.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Aménagement du Cœur d'Orsières
 - a. Présentation du projet
 - b. Décision
3. Divers



II. AMENAGEMENT DU CŒUR D'ORSIERES

2.a. PRESENTATION DU PROJET

Avant la présentation du projet par le bureau GAME, représenté par Michaël Darbellay, le Président en retrace l'historique et relève quelques points importants :

Un des points du programme de législature du Conseil était de relancer le projet du Vieux Bourg. Mais depuis 2011, plusieurs événements ont modifié la donne et ont poussé le Conseil à reprendre de zéro sa réflexion : le départ des médecins, la fermeture du restaurant des Alpes en mars 2018 et la fermeture du magasin d'alimentation Volg.

Le Vieux Bourg n'est ni un désert, ni un quartier à l'abandon. On y dénombre plus de 500 habitants. À titre de comparaison, le plus grand village de la Commune, Praz-de-Fort, compte 300 habitants, tandis que 200 personnes se répartissent sur l'entier de la côte de Reppaz, de la Rosière à Commeire.

Ce nombre de 500 habitants dans le Vieux Bourg est resté stable ces 10 dernières années.

D'un point de vue économique, on y recense :

- 17 sociétés de services et 3 entreprises
 - 16 commerces actifs, dont 4 établissements publics
- Le tout desservi par 107 places de parc publiques disponibles.

D'autres points sont à rajouter :

- Le déclassement de la route cantonale qui est revenue en mains communales depuis décembre 2017
- La modification du tracé officiel de la Via Francigena qui depuis deux ans entre dans Orsières par le pont du Bourgeal et le Vieux Bourg
- Le fait que la Place Centrale d'Orsières est l'épicentre de toute manifestation officielle : la réception d'un Conseiller d'Etat, d'un Président du Grand Conseil ou celle d'un champion olympique, la proclamation des résultats des élections communales, la célébration de la fête patronale...

Après de longues heures de discussion et deux journées complètes consacrées à ce seul sujet, le Conseil municipal a décidé de remettre l'ouvrage sur le métier en lançant une démarche participative. Ainsi, courant 2019, deux ateliers auxquels près de septante personnes ont pris part ont permis de comprendre les besoins et attentes de la population. Un troisième atelier dédié aux jeunes entre 12 et 25 ans a permis d'affiner le dossier.

Ce projet se résume en trois qualificatifs :

- **Attractif** : en rendant la priorité aux piétons sur la voiture, en créant une zone 20 km/h, on amène une convivialité dans le village.
- **Réaliste** : le projet entre dans les moyens financiers de la Commune
- **Modulable** : on peut utiliser le même espace public de plusieurs manières en fonction de la période de l'année et du programme des animations dans le village.

Le Président de la commune passe ensuite la parole à Michaël Darbellay, du bureau GAME, pour la présentation sur plans et images du projet.



Questions-remarques

1. André Yule demande s'il y a un calendrier en cas de oui.
R : L'idée est de mettre à l'enquête le projet en 2020 et de commencer les travaux en 2021.
2. Olivier Aubin félicite le Conseil pour ce projet et demande quand est-ce que les trois places de parc en face de la pharmacie seront passées en zone 30 minutes.
R : Cette décision doit être appliquée tout prochainement.
3. Nadia Joris demande si quelque chose est prévu pour le pont du cimetière au risque de le dénaturer.
R : Il ne sera pas touché.
4. Jean-Paul Fiora pense qu'il faut sauver la fontaine située à la place du cimetière. Il pense également qu'il faudrait faire une rue à sens unique sur la place du clocher.
R : Le Président est d'accord pour une zone 20 km/h à cet endroit et pour sauver cette fontaine sans doute en la déplaçant. La question du sens unique a été étudiée et abandonnée à ce stade, par crainte de créer des boucles de circulation au lieu de faciliter le départ des voitures du centre.
5. José Copt demande si les investissements habituels pourront être garantis ou est-ce que le projet va prêter la capacité financière de la Commune, donc le développement et l'entretien des villages.
R : Comme il s'agit d'un crédit extraordinaire, la capacité de la Commune à financer des investissements ailleurs sur le territoire communal ne sera pas du tout réduite. Le Conseil entend continuer à investir à Champex-Lac, à la Fouly, ou à Praz-de-Fort comme dans l'ensemble du reste des villages.
6. Gilliane Sütterlin demande si seules des entreprises d'Orsières travailleront pour ce projet.
R : Le Conseil entend autant que faire se peut favoriser nos entreprises pour réaliser ces travaux, dans le strict respect des dispositions légales relatives aux marchés publics.

*Gilliane Sütterlin aimerait connaître le coût du projet à ce jour.
Le Président ne dispose pas de ce chiffre mais il s'engage à le présenter lors d'une prochaine assemblée primaire.*
7. Odile Tornay Cavé se pose la question sur l'entretien du village.
R : Il est évident que le village sera entretenu, peut-être en déléguant une partie des travaux à des entreprises privées s'ils sont trop importants pour les équipes communales.
8. Jean-Marie Tornay remercie le Président pour la présentation. Il lui demande si la population va vraiment augmenter grâce à ce projet.
R : Le Président espère que la population augmentera, mais ne peut évidemment pas le garantir. Il est cependant persuadé qu'en augmentant l'attractivité du quartier on augmente forcément les chances de voir de nouveaux commerces et de nouveaux habitants s'y installer.
9. Olivier Aubin reprend la parole et pense que le fait de ne plus avoir de places de parc pourrait péjorer les commerces. Il demande si la Commune a pensé à donner des aides fiscales.



R : Il y aura toujours des places de parc dans le village. Quant aux aides fiscales, elles sont de compétence du Canton et ne concernent pas ce type de commerces. Par contre, le Conseil poursuivra sa réflexion sur la meilleure stratégie pour favoriser l'implantation de nouveaux commerces dans le Vieux Bourg.

10. Pierre-Alain Lattion remarque que le fond de la place centrale va diminuer et se soucie par exemple de la cantine de la fête patronale de la St-Nicolas.

R : la place a été dimensionnée en tenant justement compte de ce type de cantine.

11. Jean-François Landry demande s'il y a de la marge ou si les investissements seront plus élevés que prévus.

R : Le Président répond que le projet est calculé avec une marge supérieure. Les investissements pourraient donc être moindres en fonction des choix de matériaux par exemple.

12. Jean-François Lovey a le souvenir qu'on parlait déjà de la « mort » du village au moment où la route a été détournée. Il en profite pour remercier le Conseil pour la méthode avec laquelle le projet a été mené, avec transparence et respect pour la population.

R : le Président le remercie pour ses paroles et assure qu'elle traduise parfaitement l'état d'esprit du Conseil municipal tout au long du processus.

2.b. Décision

La parole n'étant plus demandée, le Président explique la procédure de vote. Le dépouillement se fait en présence des onze élus du Conseil ainsi que de Mme Valérie Lovey et MM. Michel Cretton et Xavier Fellay.

À la question : « Acceptez-vous le projet Cœur d'Orsières devisé à Fr. 6.7 millions et dont les étapes feront l'objet de mises à l'enquête publique ? », les personnes ont répondu oui à 325 voix contre 118 non, 1 blanc et 1 nul.

Le Président remercie l'ensemble des personnes qui ont participé de près ou de loin à l'élaboration de ce projet. Il se réjouit de ce magnifique résultat qui couronne de longs mois d'un travail passionnant avec et pour la population. Il remercie les personnes qui ont accepté le projet et adresse un message particulier à celles et ceux qui l'ont refusé. S'il s'agissait d'un non de principe, la majorité a parlé. S'il s'agissait d'un non face à un aspect ou détail du projet qui poserait problème, il sera encore temps de discuter lors de la mise à l'enquête.

III. DIVERS

Ce point de l'ordre du jour n'est pas utilisé.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 22h00 et invite l'ensemble des personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

Joachim Rausis
Président

Christelle Darbellay T.
Secrétaire



Assemblée primaire extraordinaire

Orsières

19 février 2020

Projet Cœur d'Orsières

Acceptez-vous le projet Cœur d'Orsières devisé à Fr. 6,7 millions et dont les étapes feront l'objet de mises à l'enquête publique ?

Nombre de votants en matière communale au 19 février 2020

Hommes	1084
Femmes	1066
Total des bulletins entrés	<u>445</u>
Total des bulletins nuls	<u>1</u>
Total des bulletins blancs	<u>1</u>

Total des bulletins valables 443

OUI 325

NON 118

Ainsi fait, lu et signé séance tenante

Orsières, le 19 février 2020

Le Président

La Secrétaire

Les Scrutateurs :



LISTE ELECTORALE PAR ORDRE ALPHABETIQUE

Assemblée primaire 19 février 2020

Total des électeurs	2150
Hommes	1084
Femmes	1066

Orsières, le 18 février 2020

Daphné Rossoz



**Assemblée primaire
extraordinaire**

19 février 2020

Acceptez-vous le projet Cœur d'Orsières devisé
à Fr. 6,7 millions et dont les étapes feront
l'objet de mises à l'enquête publique ?

À répondre par OUI ou par NON



**Assemblée primaire
extraordinaire**

19 février 2020

Acceptez-vous le projet Cœur d'Orsières devisé
à Fr. 6,7 millions et dont les étapes feront
l'objet de mises à l'enquête publique ?

À répondre par OUI ou par NON



**Assemblée primaire
extraordinaire**

19 février 2020

Acceptez-vous le projet Cœur d'Orsières devisé
à Fr. 6,7 millions et dont les étapes feront
l'objet de mises à l'enquête publique ?

À répondre par OUI ou par NON

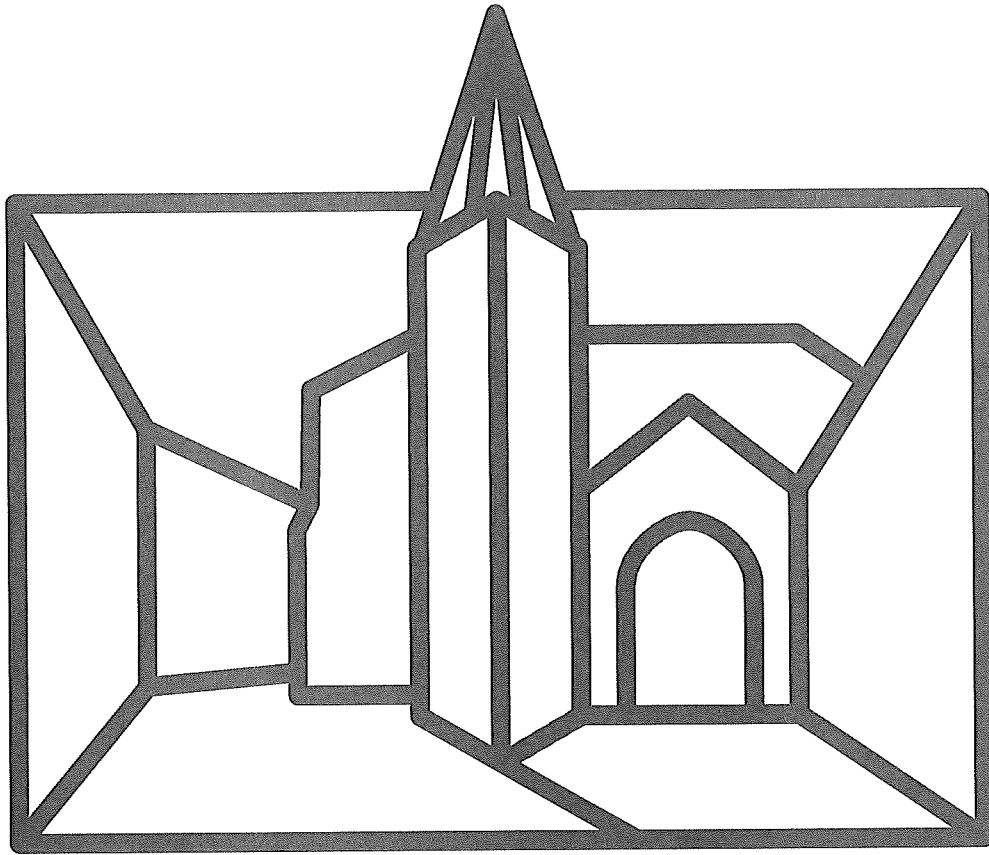


**Assemblée primaire
extraordinaire**

19 février 2020

Acceptez-vous le projet Cœur d'Orsières devisé
à Fr. 6,7 millions et dont les étapes feront
l'objet de mises à l'enquête publique ?

À répondre par OUI ou par NON



Cœur d'Orsières

Exposition suite à la démarche participative
pour **Faire battre
plus fort le cœur
d'Orsières**

Horaires d'ouverture :	vendredi	31 janvier	19-21h
	mercredi	5 février	14-16h
	vendredi	7 février	19-21h
	mardi	11 février	19-21h
	samedi	15 février	17-19h